

**Décision n° 2015-42 portant délégation de signature**

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2015-28 du 24 avril 2015 portant organisation du siège et attributions des directions et services,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Fanjaniaina Botsilaza-Raffinet, cheffe du service Affaires juridiques et des Achats, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, tous actes, décisions, marchés, et pièces de correspondance relevant de ses attributions, à l'exclusion :

- des marchés publics, contrats et conventions supérieurs en montant à 15 000 € HT,
- des décisions de résiliation des marchés publics, contrats et subventions supérieurs en montant à 15 000 € HT,
- des pièces de procédure portées devant les tribunaux judiciaires et administratifs, et de toute transaction ;
- des textes normatifs internes à l'établissement.

**Art. 2** - La présente décision annule et remplace la décision n° 84-2014 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant délégation de signature.

**Art. 3** - Le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET